



allo118.com telecom arnaque?

Par **MYRTILLE_a_576**, le **07/04/2009** à **13:45**

Un avocat lié au ministère de la justice me demande de payer immédiatement 30000 euros pour paraître (mon entreprise) dans l'annuaire ; la somme versée étant remboursable 8 jours plus tard +1225 euros de prime sinon la facture que je n'ai pas reçue s'élève à 51000 euros qu'en pensez-vous? ça sent pas l'arnaque tout ça! merci de votre réponse

Par **Corentin**, le **07/04/2009** à **14:14**

Oui, un avocat ne va bosser pas pour le ministère de la justice en tant qu'avocat c'est impossible, ce serait du n'importe quoi !

30 000€ pour un annuaire ça paraît énorme, quelque soit l'annuaire. Les arnaques aux annuaires sont fréquentes.

C'est certainement une vulgaire arnaque, n'est ce pas même un bête spam que vous avez reçu ?

D'ailleurs vous ne seriez pas la première victime :

http://www.experatoo.com/arnaques/arnaque-allo118-telecom_40243_1.htm

Par **jeetendra**, le **07/04/2009** à **15:02**

bonjour, lisez le copié collé expliquant la procédure à suivre pour dénoncer une arnaque, bon courage à vous, cordialement

Vous avez été victime d'une arnaque par Internet ! Réagissez Vous avez été victime d'une tentative d'escroquerie ou d'une arnaque par e-mail ou par Internet ? Signalez-le, voire portez plainte ! Vous contribuerez à la lutte contre la criminalité informatique.

[fluo]Signaler un contenu ou un comportement suspect

Si vous n'avez pas subi de préjudice, vous pouvez signaler tout comportement ou contenu suspect auprès de la plateforme de signalement du gouvernement français Internet-signalement.gouv.fr. Un numéro de téléphone, 0811 02 02 17, est également à votre disposition.[/fluo]

porter plainte

Portez plainte uniquement si vous avez perdu de l'argent. Rien ne sert de porter plainte pour un simple courriel frauduleux auquel vous n'avez pas donné suite : vous ne feriez qu'embouteiller les services de police judiciaire. Notez cependant que les chances de récupérer la somme qu'on vous a volée sont minces.

[fluo]Après de qui porter plainte ?[/fluo]

En France, vous devez obligatoirement porter plainte dans la région où se situe votre ordinateur.

- Si vous habitez Paris ou la région Parisienne, le plus efficace est d'aller déposer votre plainte au BEFTI, la Brigade d'Enquêtes sur les Fraudes aux Technologies de l'Information.

[fluo]B.E.F.T.I.

163 avenue d'Italie

75 013 Paris

Tél. : 01 40 79 67 50[/fluo]

- Si vous habitez en région, vous pouvez porter plainte auprès du Service Régional de Police Judiciaire de votre ville, de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale. Demandez à parler à un Enquêteur spécialisé criminalité informatique (ECSI), s'il existe.

- Pour obtenir de l'information et savoir à qui vous adresser, vous pouvez contacter l'OCLCTIC, l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication.

[fluo]O.C.L.T.I.C

101 rue des Trois Fontanot

92 000 Nanterre

Tél. : 01 49 27 49 27[/fluo]

[fluo]Témoignez !

Si vous avez été victime d'une arnaque par e-mail, n'hésitez pas à nous écrire , pour nous signaler vos problèmes et raconter vos démarches. Votre témoignage aidera à informer les autres internautes. Nous ne pourrons en revanche vous assister dans vos démarches.

Pour tout autre type d'arnaque, vous pouvez vous rendre sur le site LesArnaques.com où vous trouverez des informations et un forum sur lequel vous pourrez exposer votre problème.[/fluo]

Par **Iagarenne**, le **08/10/2009** à **19:22**

Je vous remercie pour ces informations précieuses ... car j'avais passé le plus mauvais quart d'heure de ma vie après leur coup de fil ... me réclamant 45 000 € et c ; j'ai appelé le numéro du plateforme du signalement du gouvernement. On m'a dit tout de suite de ne rien payer... et raccrocher si'ils téléphonaient... ce que j'ai fait ... ils ont arrêté. Je serai

plus vigilante à l'avenir!

Inutile de porter plainte si on n'a rien payé ...

Merci encore.